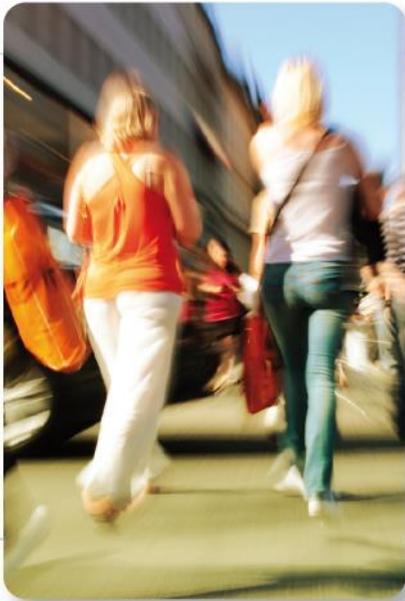




ALLIANCE DU COMMERCE

AMBITIONS POUR UN COMMERCE INNOVANT

COFOR du 6 juin 2019



SOMMAIRE

- Actualité formation des entreprises
- Informations de l'Alliance du Commerce
- Dossiers d'actualité emploi et formation



1. Actualité formation des entreprises

- **Tour de table sur les dossiers formation en cours dans les entreprises, et points particuliers sur :**
 - Dossiers formation en cours
 - Mise en œuvre de la réforme (et impacts éventuels sur votre entreprise)
 - Relations avec l'OPCOMMERCE



2. Informations de l'Alliance du Commerce

- **Critères de prise en charge de la formation pour 2019 (1/2)**

- **FEH**

- **Contrat de professionnalisation**

- Diplôme ou titre RNCP \leq à Bac + 2 : 9,15 €/heure
- Diplôme ou titre RNCP \geq à Bac + 2 : 15 €/heure
- Classification d'une CCN : 15 €/heure
- CQP ou CQP I : 20 €/heure

- **Pro A**

- Diplôme ou titre RNCP : 20 €/heure
- Classification d'une CCN : 20 €/heure
- CQP ou CQP I : 20 €/heure

- **Formation tuteur ou maître d'apprentissage**

- Financement des coûts pédagogiques à hauteur de 15 €/heure dans la limite de 40 heures



2. Informations de l'Alliance du Commerce

- **Critères de prise en charge de la formation pour 2019 (1/2)**

➤ **FEH**

- Financement des EFT pour les contrats de professionnalisation, les contrats d'apprentissage et les Pro-A à hauteur de 230 euros par mois pendant 6 mois pour :
 - Des publics spécifiques quelque soit la certification visée
 - Des diplômes d'Etat délivrés par les Ministères et Titres Professionnels délivrés par les Ministères visant un niveau IV ou V
- **CPF :**
- Mobilisation totale du compte monétarisé quelle que soit la durée de la formation et son taux horaire à hauteur du coût de la formation



2. Informations de l'Alliance du Commerce

- **Critères de prise en charge de la formation pour 2019 (2/2)**

➤ **UCV**

- **Contrats de professionnalisation**

- Pour une durée inférieure à 12 mois, les diplôme ou titre RNCP, classification d'une CCN et CQP ou CQP I sont pris en charge à hauteur de 14 €/heure
- Pour une durée supérieure ou égale à 12 mois, les diplôme ou titre RNCP, classification d'une CCN et CQP ou CQP I sont pris en charge à hauteur de 11 €/heure

- **Pro A**

- Les diplôme ou titre RNCP, classification d'une CCN et CQP ou CQP I sont pris en charge à hauteur de 14 €/heure



2. Informations de l'Alliance du Commerce

- **Critères de prise en charge de la formation pour 2019 (2/2)**

- **UCV**

- **Formation tuteurs ou maîtres d'apprentissage**

- Financement des coûts pédagogiques à hauteur de 15 €/heure dans la limite de 7 heures

- **Exercice à la Fonction Tutorale**

- Pour les contrats de professionnalisation visant un diplôme ou un titre RNCP: 125 €/mois pendant 3 mois
- Pour les contrats de professionnalisation visant une classification d'une CCN: 125 €/mois pendant 3 mois

- **CPF**

- Mobilisation totale du compteur monétarisé quelle que soit la durée de la formation et son taux horaire à hauteur du coût de la formation



2. Informations de l'Alliance du Commerce

- **Suivi des études réalisées dans le cadre de l'EDEC interbranches commerce**

Etudes FEH et UCV

➤ Etudes finalisées

- L'impact du digital sur les métiers du commerce et de la distribution
- La cartographie des métiers du web et du numérique
- Les travaux sur la responsabilité sociale de l'entreprise
- L'entreprise apprenante (UCV)
- L'accompagnement à la cybersécurité et le cyberkit sur l'ingénierie pédagogique innovante
- Accompagnement à la transition numérique (FEH)
- Cartographie des formations en cyber sécurité
- Ingénierie de formation et pédagogique sur les métiers de demain

➤ Etude en cours

- L'intelligence artificielle



2. Informations de l'Alliance du Commerce

- **Autres études à lancer**

Etude UCV

- Etude sur l'évolution des métiers dans les grands magasins et magasins populaires

Etude FEH

- Etude sur l'ubérisation des métiers de la vente



2. Informations de l'Alliance du Commerce

- **Point d'information sur le nouvel OPCO**

Création du nouvel OPCO :

- 19 branches professionnelles du secteur du commerce
- Agrément du 29 mars 2019 portant création de l'OPCO Commerce modifié par un arrêté du 9 mai 2019 pour la création de l'OPCOMMERCE
- Signature d'un accord de branche le 19 avril 2019 pour les grands magasins/magasins populaires pour demander au CA de l'OPCOMMERCE la création d'une SPP
- Signature d'un accord de branche le 28 mars 2019 pour l'habillement succursaliste pour demander au CA de l'OPCOMMERCE la création d'une SPP

Gouvernance de l'OPCO :

- Un siège de titulaire au CA de l'OPCOMMERCE pour la FEH et un siège de titulaire tournant (tous les deux ans) pour l'UCV
- Participation au bureau et au comité d'audit



2. Informations de l'Alliance du Commerce

• Négociation de l'habillement succursaliste sur la GEPP

- Thème de négociation à aborder obligatoirement tous les 4 ans au niveau de la branche
- Importance de la GEPP dans l'habillement succursaliste : Secteur en pleine mutation depuis plusieurs années en raison notamment des changements des modes de consommation et des évolutions des attentes de la clientèle française et étrangère => impact important sur l'évolution des métiers
- Plusieurs travaux réalisés avec l'Observatoire prospectif du commerce pour l'accompagnement des salariés de la branche depuis plusieurs années :
 - Site métiers de la mode (bourse à l'emploi),
 - Réalisation d'études dans le cadre de l'EDEC interbranches (étude sur l'impact du digital sur les métiers et les compétences, cartographie des métiers du web, ...)
 - Cartographie des métiers et des compétences
- Projet de réalisation d'un support compilant les différents travaux réalisés

=> Possibilité de négocier un accord de branche structurant et facilitant la mise en œuvre des outils développés afin de les rendre plus opérationnels



3. Dossiers d'actualité emploi et formation

- **Point sur la mise en œuvre de la réforme**

Contrat d'Apprentissage – Niveau de prise en charge

Suite au 1^{er} retour des Branches, publication par France Compétences suite à son CA du 13/03 de l'ensemble des valeurs convergentes.

Dans l'attente des suites données à la seconde consultation des Branches portant uniquement sur les recommandations de France Compétences

Et dans l'attente d'un décret couvrant :

- La non prise en compte des recommandations de France Compétences
- La méthodologie en cas d'absence de positionnement des Branches sur des certifications :
 - OPCO prend en charge sur une base forfaitaire de 4.500 €
 - Dans le mois suivant le dépôt du contrat d'apprentissage, l'OPCO saisit la CPNEFP afin que celle-ci détermine le niveau de prise en charge et en informe France compétences
 - La CPNEFP dispose de deux mois pour déterminer et transmettre le niveau de prise en charge
 - A compter de la réception du niveau de prise en charge, France compétences dispose d'un délai de deux mois pour émettre une recommandation



3. Dossiers d'actualité emploi et formation

- **Point sur la mise en œuvre de la réforme**

Contrat d'Apprentissage – Contexte général

- **Premier état des lieux sur l'impact de la réforme** : De nombreuses questions restent en suspens en ce qui concerne les nouvelles modalités de gestion de l'apprentissage.
- **A propos du contexte règlementaire** : Douze décrets sont aujourd'hui parus, notamment sur les nouvelles modalités de financement de l'apprentissage. Toutefois des textes complémentaires sont attendus, 7 décrets au total.
- **A propos des relations avec les pouvoirs publics** : Réunion plénière avec la DGEFP le 29 mai suivie de réunions plénières tous les 2 mois avec pour objectif de mettre en place les procédures de traitement des contrats d'apprentissage.
- **A propos du schéma comptable** : Réunion avec l'Autorité des normes comptables (ANC) le 25 avril pour définir un schéma administratif et comptable. Prochaines réunions programmées les 4 et 14 juin prochains.



3. Dossiers d'actualité emploi et formation

- **Point sur la mise en œuvre de la réforme**

Contrat d'Apprentissage – Niveau de prise en charge

Pour les contrats signés avant le 01/01/2020 sous convention régionale

- Coût annuel de formation sur la base des coûts publiés par le préfet de région au 31/12/2018 (sous réserve d'une analyse comparative avec les coûts France Compétences en cours de réalisation par la DGEFP)

-2019 est financé par la région

-2020 et suivant seront financés par l'Opcommerce

Pour les contrats signés avant le 01/01/2020 hors convention régionale

- Niveau de prise en charge validé par France compétences 2019 et suivant financés par l'Opcommerce

Pour les contrats signés à partir du 01/01/2020

-Niveau de prise en charge validé par France compétences

-Financé par l'Opcommerce suivant cet échéancier

Au plus tard dans les 30 jours après le dépôt, une avance de 50 % du montant annuel

Avant la fin du septième mois : 25 % du montant annuel Le solde : au dixième mois



3. Dossiers d'actualité emploi et formation

- **Point sur la mise en œuvre de la réforme**

Pro-A – Les points en attente

L'avenant au contrat de travail

La DGEFP a distribué un CERFA en réunion avec les OPCO, en cours d'intégration dans notre SI

⇒ l'Opcommerce pourra alors débiter les engagements

Cette interface de saisie ne se substitue pas à l'avenant au contrat de travail mentionné dans l'article L6324-6 de la Loi

Les certifications éligibles

- En attente de précisions juridiques concernant les qualifications CCN

- Seuls les CQP ayant un niveau Education Nationale seront engagés

Les certifications inscrites au RNCP seront prises en charge

Le niveau d'accès à la péréquation

Avis favorable à l'unanimité du CA de France Compétences du 07/05 pour fixer le plafond à 3.000€

En attente de la publication d'un arrêté fixant la limite du plafond de la « dotation de financement complémentaire » affectée à un opérateur de compétences par France compétences

Alerte sur les incidences d'un plafond relativement peu élevé



3. Dossiers d'actualité emploi et formation

- **Point sur la mise en œuvre de la réforme**

Le niveau d'accès à la péréquation (ProA suite)

Avis favorable à l'unanimité du CA de France Compétences du 07/05 pour fixer le plafond à 3.000€

En attente de la publication d'un arrêté fixant la limite du plafond de la « dotation de financement complémentaire » affectée à un opérateur de compétences par France compétences

Alerte sur les incidences d'un plafond relativement peu élevé

Autres dispositifs

CPF : depuis l'éclaircissement de la DGEFP, plus de points en attente

Plan de Développement des Compétences : Pas de modifications



AC | ALLIANCE
DU COMMERCE